

RÉPONSE SUR LES “QUELQUES VÉRITÉS !”

Nous tenions à répondre au tract de la CFE CGC puisque tout n'y est qu'un tissu de mensonges. Nous avons apprécié comme il le faut cette leçon d'un syndicat qui n'a aucun bilan à ce jour.

Tout d'abord, la constitution du bureau du CSE s'est déroulée par voix électorale, donc en toute démocratie. Concernant par exemple, l'attribution du référent Handicap, aucun membre de la CFE CGC n'a souhaité être ce référent handicap, c'est donc un membre de la CGT qui a pris ce poste de référent.

• **Concernant la formation des nouveaux élus CSE de la CFE CGC**, la demande de leur DS était de former les 4 membres élus du CSE sur 5 jours. Nous avons regardé sur internet le montant qui pouvait être astronomique. Quand la CFE CGC parle de 2 budgets distincts du CSE, nous vous expliquerons la mascarade de la direction qui ne veut pas assumer à ce jour le choix qui a été décidé il y a 30 ans pour sauver un poste et allouer un montant fixe de budget du CSE (bien au-dessus du calcul légal). En effet, cela fait 30 ans que les directeurs successifs ainsi que les RH de Rouen (ainsi que notre DRH France qui était RH à Rouen pendant 1 an) sont informés de cette situation. Aujourd'hui en 2023, nous n'avons plus cet avantage, nous sommes arrivés au calcul légal, donc la direction n'assume plus le poste de notre secrétaire administrative.

• **Concernant l'attribution de la carte des 130 euros**, nous avons reçu le bilan du CSE le 8 novembre 2023 par notre expert-comptable, donc nous ne pouvions pas prévoir cette dépense supplémentaire de formation de la CFE CGC. À la base, nous devions par la force des choses réduire le montant de la carte cadeau de 75 euros à la place de 130 euros du fait des augmentations et de l'inflation. Nous avons contacté par mail à plusieurs reprises le DS de la CFE CGC pour lui demander s'il était possible que leur syndicat paye leurs formations comme la CGT le fait depuis des années.

Nous lui avons même demandé de venir au CSE pour en discuter, il nous a répondu par mail ce qui suit :
« *Ma vision est claire, les textes de loi disent : Le financement de la formation inclut aussi bien le prix du stage que les éventuels frais de déplacement et d'hébergement. Il est pris en charge sur le budget de fonctionnement du CSE, conformément à l'article L. 2315-63 du Code du travail. Nous avons besoin de cette formation. Si le CSE ou la direction ne veut pas payer, je suivrais les recommandations de ma juriste en contactant l'inspection*

du travail pour statuer comme il se doit. »

Vous constaterez que la CFE CGC ainsi que son DS ne souhaitent en aucun cas travailler avec nous mais plutôt contrer la CGT, donc vous contrer et vous atteindre. Après ce mail très clair, nous avons été contraints de prendre la décision de ne pas distribuer la carte cadeau de 75 euros avec résignation.

• **Concernant la PPV (prime Macron)**, la CFE CGC vous indique qu'elle est négociable en centrale par les membres du CCSE qui ne sont pas constitués, or ce n'est pas les membres du CCSE qui demandent cette prime mais les DSC de chaque syndicat (donc les DS peuvent la demander à leur DSC respectif). C'est pour cela que notre DSC a demandé à plusieurs reprises cette prime au DRH France qui ne veut même pas rentrer dans une négociation. Nous verrons si la CFE CGC demandera cette prime à notre DRH car ils peuvent encore le faire... avant la fin de l'année 2023.

Vous vous doutez bien que l'on ne peut pas réclamer des primes en tant que délégué du personnel et être membre de la direction. En effet, à Rouen, nous avons 2 élus du personnel de la CFE CGC qui siègent en CODIR... ! Pour la CGT, c'est INCOMPATIBLE, nous verrons bien leurs décisions sur la PPV... N'oublions pas, que le DS de la CFE CGC a déjà remplacé notre directeur à plusieurs reprises et même organisé une fouille du personnel... !

• **Concernant leurs convictions**, vous vous doutez bien que ce ne sera jamais dans le sens des employés, ouvriers ou même des « cadres juniors », nous verrons dans les futures NAO leurs priorités.

De plus, la CFE CGC utilise le logo Kimberly Clark dans ses tracts, ce qui prouve qu'elle est à part entière « Pro direction » La CGT ne collaborera jamais avec la CFE CGC, syndicat plus patronal que le patron.

• **Concernant les conditions de travail**, nous sommes curieux de connaître leur vision afin d'améliorer notre quotidien... !

Nous ne sommes pas donneurs de leçon mais nous avons bien vu que la CFE CGC (en tant que représentant du personnel) n'est même pas descendue le 12/12/23 pour défendre notre camarade JIMMY !

Face à ce constat déplorable, notre priorité sera toujours vos intérêts, nous nous retrouverons bientôt en Janvier 2024 pour des informations syndicales afin de préparer nos futures NAO. L'UNION FAIT LA FORCE ! Syndiquez-vous !